2008-00598/

Imprimer

2004/09/27 Rappel - Avis de prolongation de la période de mise en candidature – Prix Raymond-Charette (presse électronique)

Québec, le 27 septembre 2004 – Le Conseil supérieur de la langue française vous informe que la date limite pour le dépôt des candidatures au prix Raymond-Charette est reportée de deux semaines. Les dossiers de mise en candidature devront donc être acheminés au Conseil au plus tard le 1er octobre, le timbre de la poste faisant foi.

Le prix Raymond-Charette est décerné annuellement à un journaliste de la presse électronique, afin de souligner sa contribution exemplaire à la diffusion d'un français de qualité dans les médias. La remise de ce prix, ainsi que du prix Jules-Fournier pour la presse écrite, aura lieu lors du congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, en décembre prochain. Les lauréats recevront alors la somme de 5 000 $ ainsi qu'un parchemin faisant état des motifs pour lesquels le prix leur est décerné.

Pour tout renseignement sur les prix du Conseil supérieur de la langue française ou pour obtenir un formulaire de mise en candidature, veuillez consulter le site Internet : www.cslf.gouv.qc.ca.

-30-

Source : Conseil supérieur de la langue française
Information : Stéfanie Vallée, responsable des communications
Bureau : (418) 643-2956
Courriel : stefanie.vallee@cslf.gouv.qc.ca